



# Prévention de la pollution par les eaux usées maritimes

## des petits bâtiments de <400 tonnes de jauge brute qui transportent ≤15 passagers

Les eaux usées peuvent causer des dommages à la santé humaine et à l'environnement. Transports Canada réglemente le rejet des eaux usées dans les eaux qui relèvent de la compétence du Canada. Le [Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux \(RPBPCD\)](#), pris en vertu de la Loi de 2011 sur la marine marchande du Canada, exige que vous ayez l'équipement approprié de gestion des eaux usées à bord de votre bâtiment et que vous sachiez où rejeter les eaux usées de votre bâtiment. Voici ce qu'il faut faire pour être conforme au règlement :

### Évaluez votre équipement :

APPAREIL D'ÉPURATION MARINE	ou	CITERNES DE RETENUE	ou	ENTREPOSAGE TEMPORAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un type approuvé en fonction des normes établies par la MARPOL* (annexe IV), ou les normes établies par la garde côtière des États-Unis (USCG Type II MSD).</li> </ul> <p><small>*La MARPOL, abréviation pour Pollution maritime (en anglais) est la Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des navires.</small></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelque chose d'assez gros pour contenir la capacité requise d'eaux usées pour le voyage du bâtiment (<b>Truc</b> : les citernes de retenue devraient contenir 0,56 litre par personne par heure d'exploitation).</li> <li>Pour le rejet à une station de pompage SEULEMENT, ou à partir du navire lorsqu'il est à la distance prescrite de la rive. On ne peut pas rejeter des eaux usées brutes directement de la toilette.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Seulement permis pour les bâtiments de moins de 15 tonnes de jauge brute et qui transportent ≤ 15 passagers.</li> <li>Ne pas utiliser dans les eaux intérieures.</li> <li>Doit être fixé au bâtiment (p. ex. toilette chimique).</li> <li>Vérifiez auprès de votre municipalité quelle est la façon appropriée de vider.</li> </ul>

### Tenez compte de votre distance de la rive :

**Note importante :** Vous NE POUVEZ JAMAIS rejeter des eaux usées dans les eaux intérieures (rivières et lacs).

